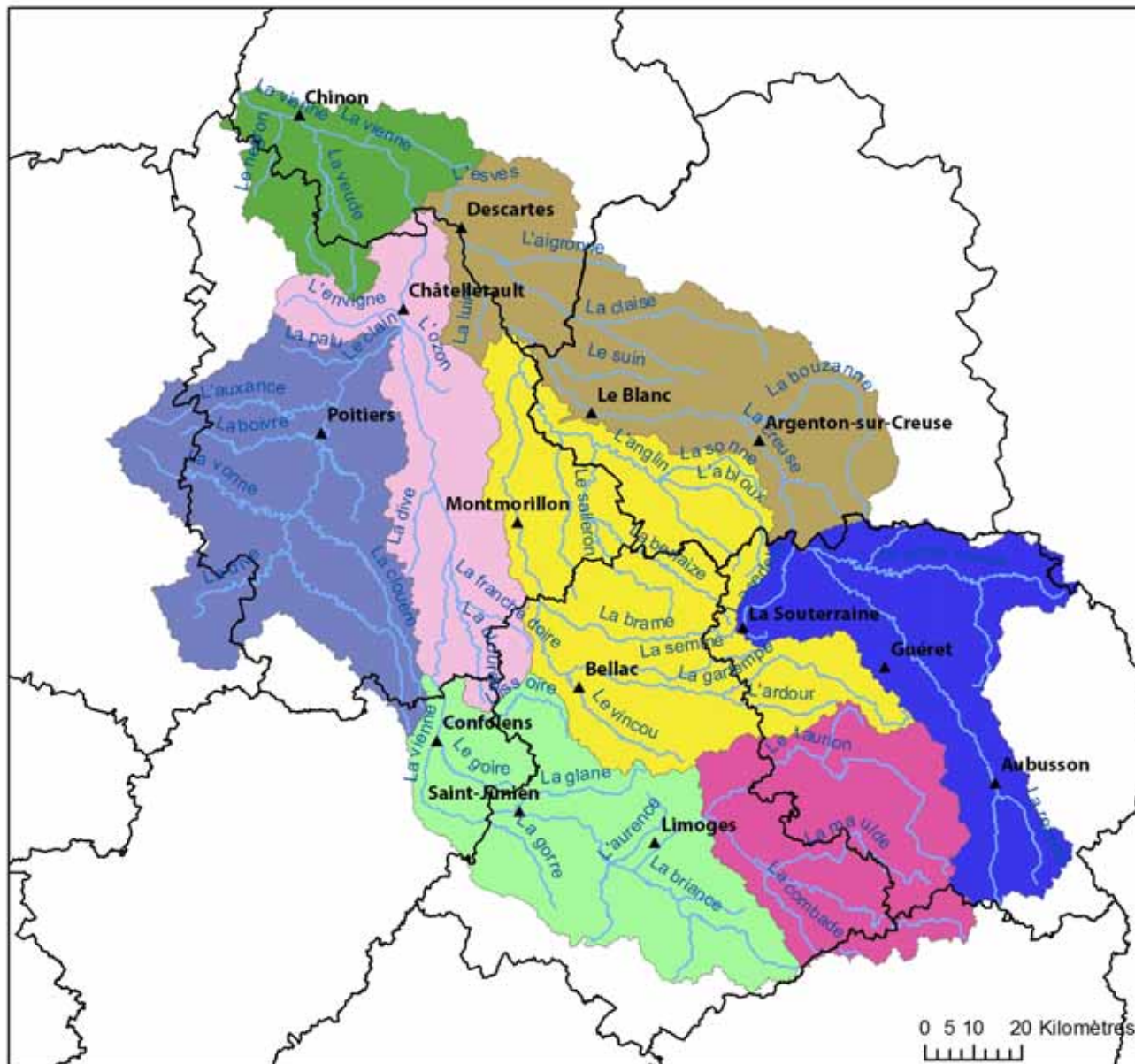


# Réunion d'échanges sur l'organisation de la compétence GEMAPI sur le nouvel EPCI du Chatellerauldais

26 août 2016, à Chatellerault



# Bassin de la Vienne : Organisation de la concertation relative à la mise en oeuvre de la compétence GEMAPI par territoire homogène



## Territoires

- Clain
- Creuse amont
- Creuse aval
- Gartempe
- Vienne amont
- Vienne médiane
- Vienne aval
- Vienne tourangelle

Conception : EPTB Vienne, 2015  
Sources : BD Carthage, IGN, EPTB Vienne

# Compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

- Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM)
- Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)
- Compétence attribuée aux communes avec transfert obligatoire aux EPCI à fiscalité propre au 1er janvier 2018
- Mécanisme de représentation substitution : transfert automatique de la compétence à un syndicat intercommunal ou syndicat mixte existants



# Compétence GEMAPI

## I de l'article L.211-7 du code de l'environnement

Les collectivités territoriales et leurs groupements (...) peuvent mettre en œuvre les articles L. 151-36 à L. 151-40 du code rural et de la pêche maritime pour entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux, s'il existe, et visant :

1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;

2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;

3° L'approvisionnement en eau ;

4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ;

5° La défense contre les inondations et contre la mer ; → **Gestion des ouvrages hydrauliques**

6° La lutte contre la pollution ;

7° La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ;

8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;

9° Les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile ;

10° L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants ;

11° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;

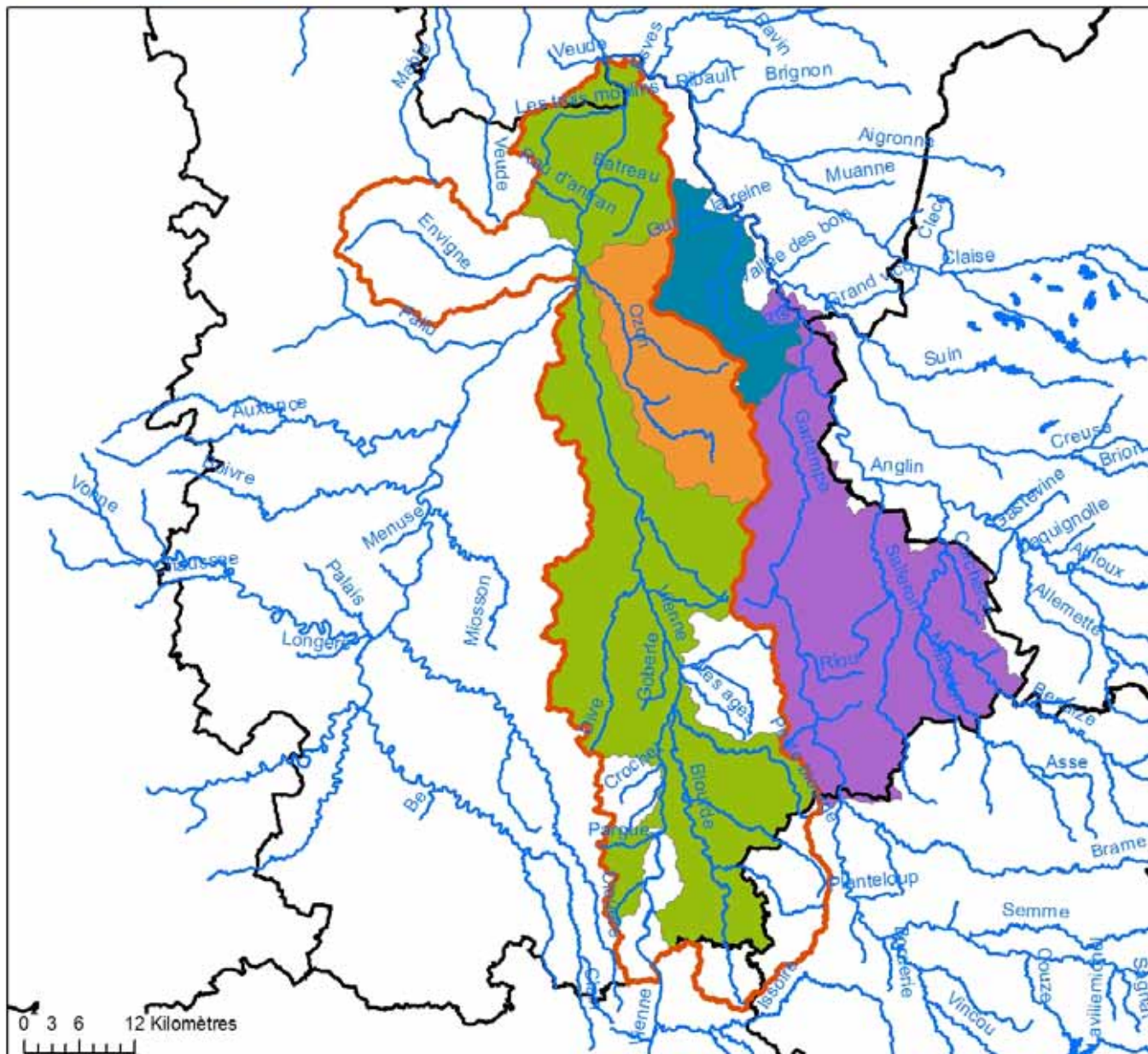
12° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

↪ **Potentielles zones d'expansion de crue**

# Financement de la GEMAPI

- Soit par le budget général soit par une taxe
- Taxe facultative, plafonnée et affectée
- Levée par la commune ou l'EPCI-FP
- Recouvrement par l'administration fiscale
- Financements actuels par les agences de l'eau , le fonds Barnier pas remis en cause
- Possibilité pour les Départements et Régions de contribuer au financement de projets

## Sous bassin Vienne aval : Contrats territoriaux



### Bassin

Vienne aval

### Contrats Territoriaux

#### Nom, Struct. porteuse

CT Vienne aval, Syrva,

CC Montmorillonais...

CTMA Ozon, Syrva

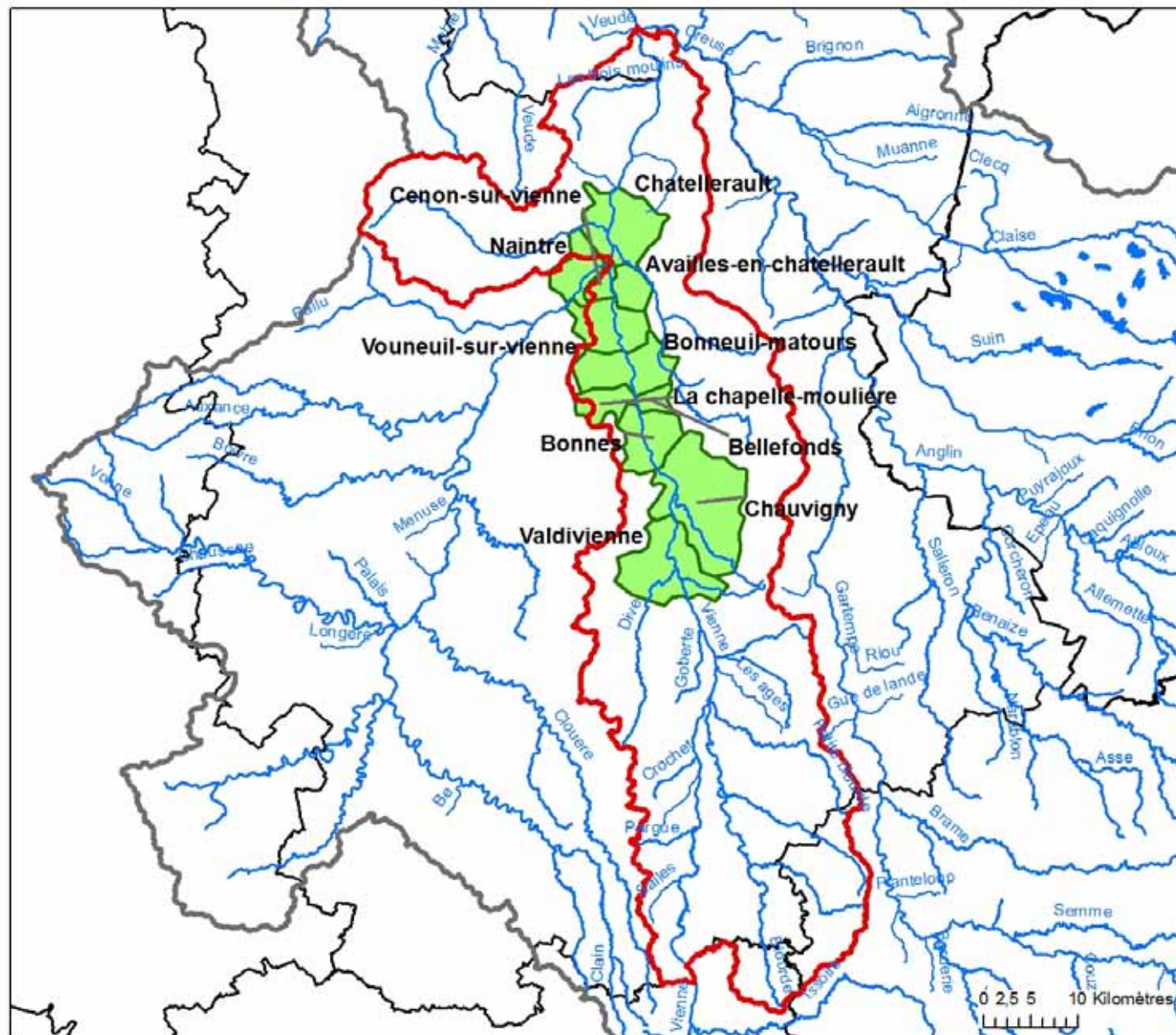
CTMA Bassin de la Gartempe, SIAG,



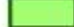
CC Montmorillonais...

CT Creuse et affluents, SIAG



## Vienne aval : Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation

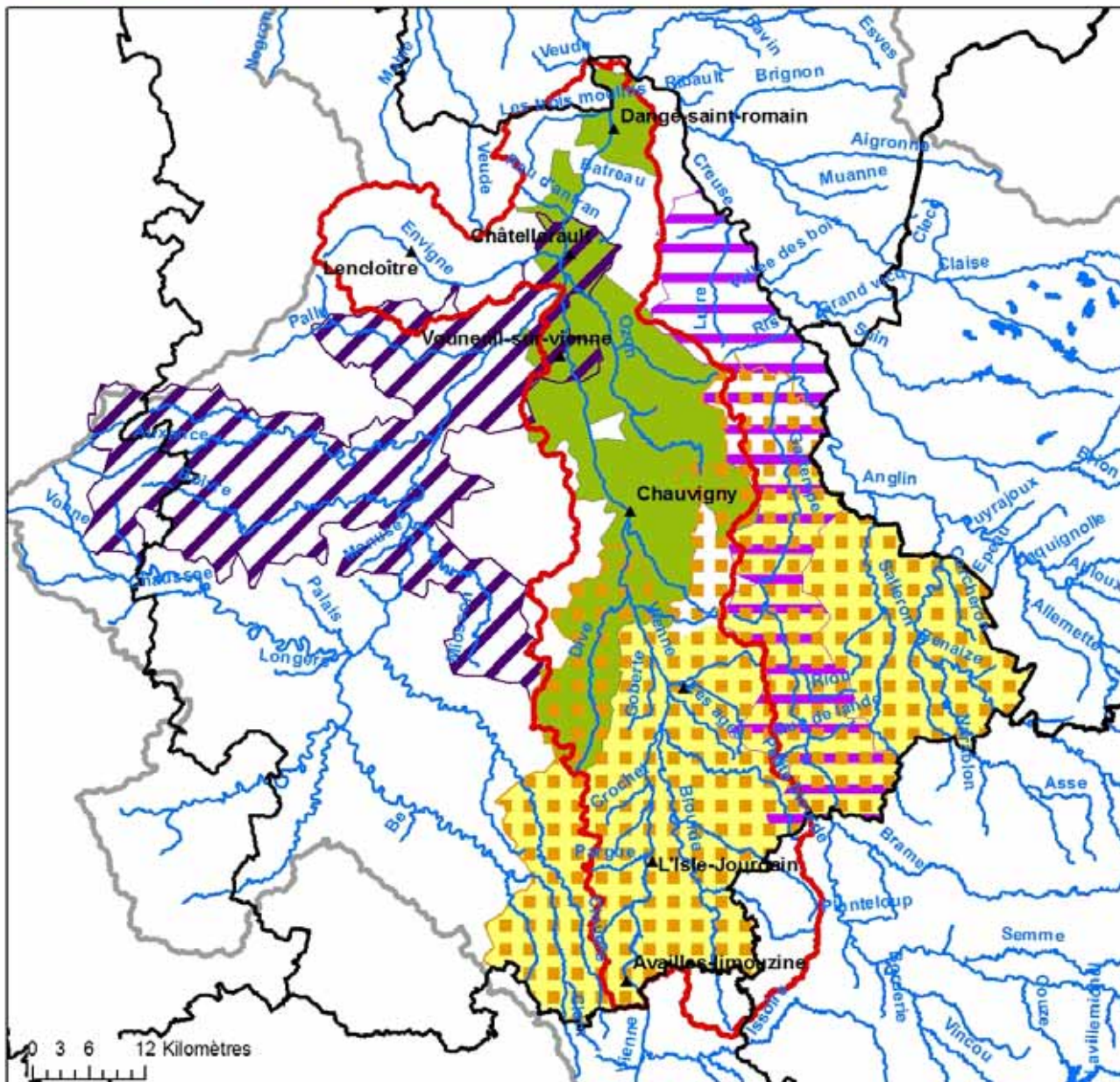


-  Vienne aval
-  Bassin de la Vienne
-  Communes de la SLGRI

Conception : EPTB Vienne  
Sources : AELB, IGN, EPTB Vienne  
Date : mars 2016



## Sous bassin Vienne aval : structures à compétence rivière



### Bassin


 Vienne aval


### Structures à compétence rivière

 CC Montmorillonnais + Lussacois + autres com

 Syndicat Clain aval

 SM Pays-Montmorillonnais

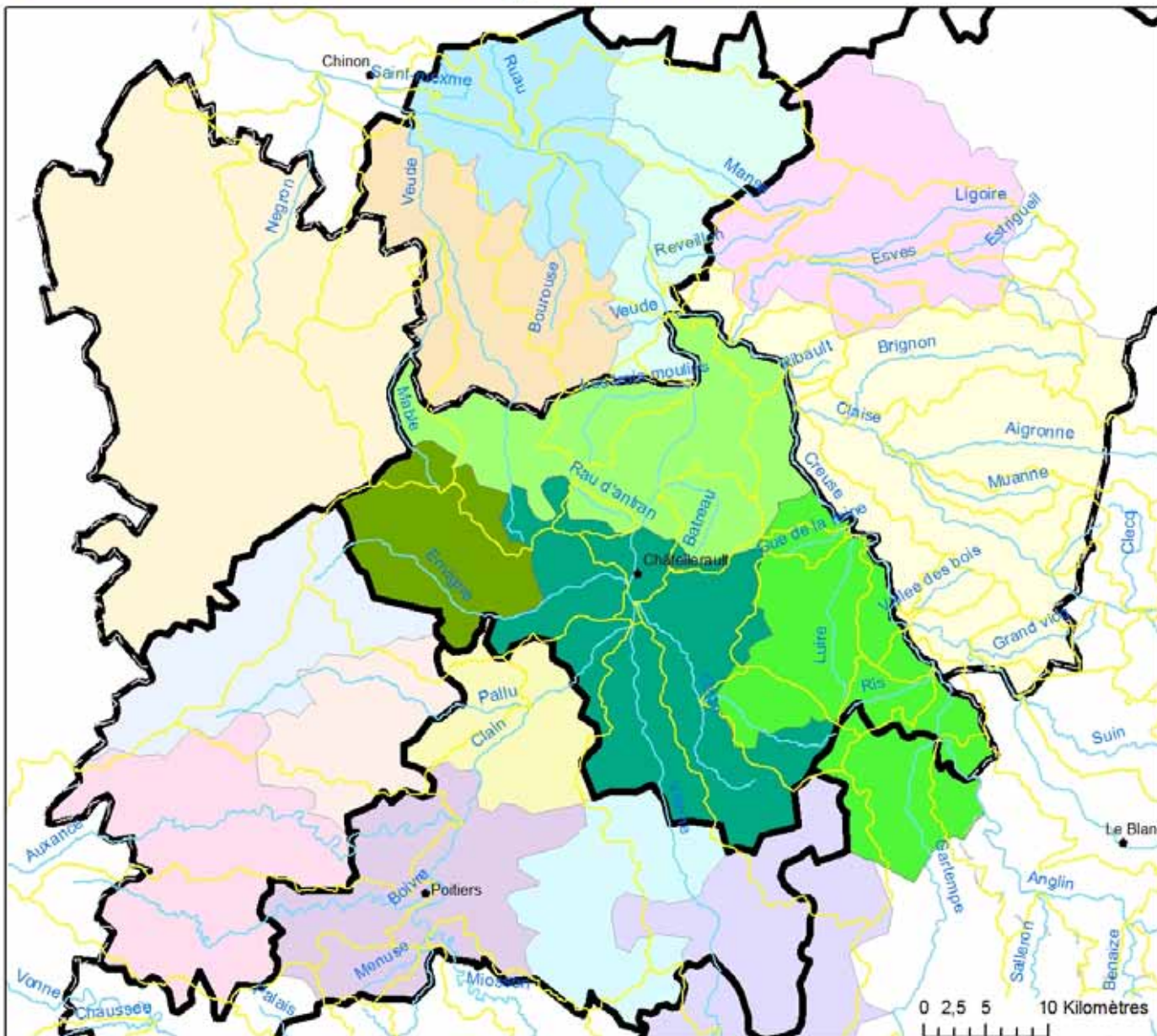
 SIA de la Gartempe

 S. rivières Vienne et affluents (Syrva)

Conception : EPTB Vienne  
Sources : AELB, IGN, EPTB Vienne  
Date : mars 2016



# Communautés de communes et d'agglomération et SDCI

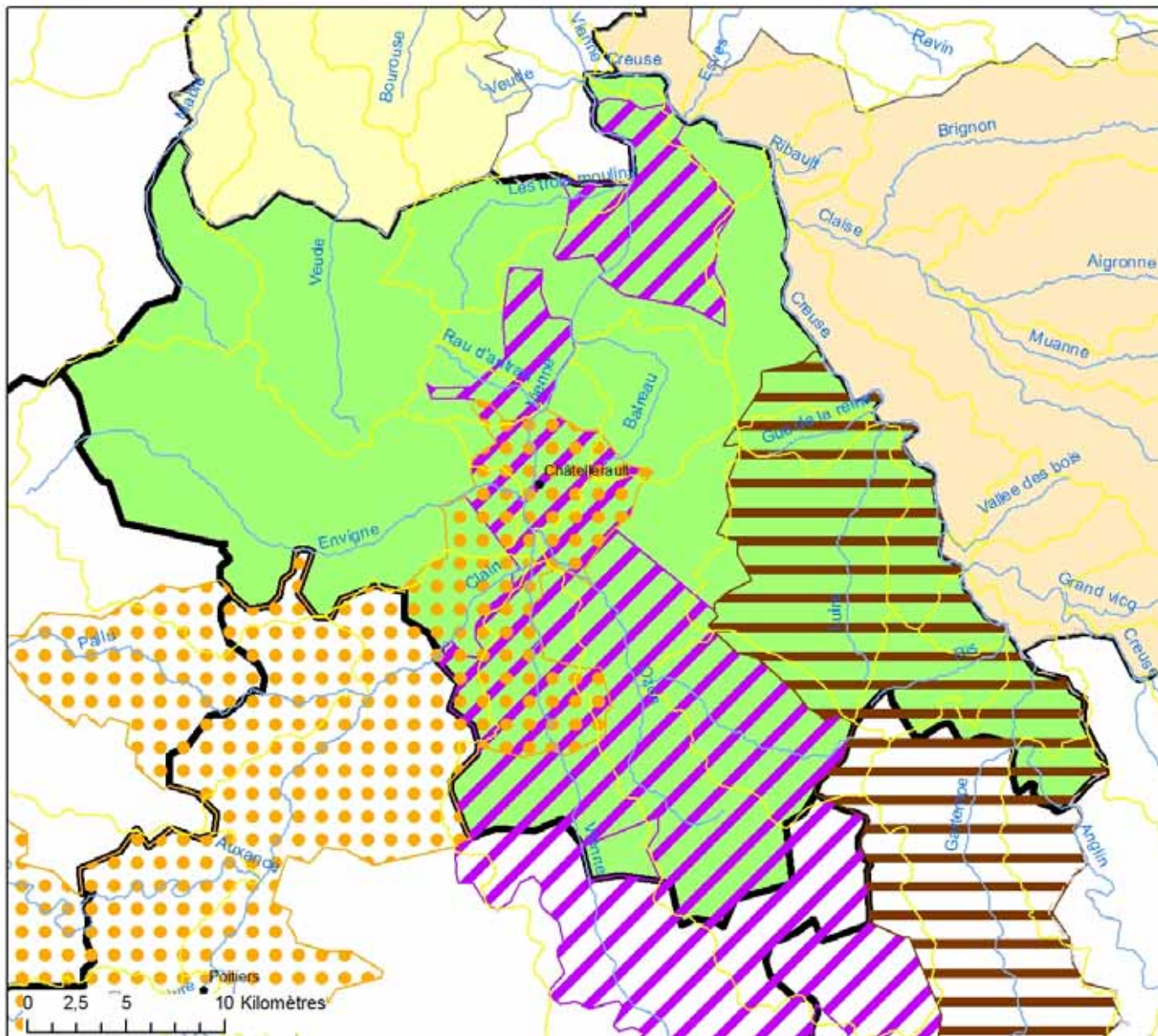


- Sous-bassins
- SDCI
- EPCI à FP**
- CA du Pays Châtelleraudais
- CC des Vals de Gartempe et Creuse
- CC du Lençlois
- CC les portes du Poitou
- CA Grand Poitiers
- CC de Sainte Maure de Touraine
- CC de Vienne et Moulière
- CC de la Touraine du Sud
- CC du Bouchardais
- CC du Grand Ligoillois
- CC du Mirebalais
- CC du Neuvilleois
- CC du Pays Chauvinois
- CC du Pays Loudunais
- CC du Pays de Richelieu
- CC du Val Vert du Clain
- CC du Vouglaisien
- Départements

Conception : EPTB Vienne  
Sources : AELB, IGN, EPTB Vienne, Banatic  
Date : mai 2016



# SDCI et structures à compétence rivière



- Sous-bassins
- Départements
- Structures à compétence rivière**
  - CC Pays de Richelieu
  - CC de la Touraine du sud
  - S. rivières Vienne et affluents (Syrva)
  - SIA de la Gartempe
  - Syndicat Clain aval
- SDCI**
  - Regroupement
  - Nouvelle CA / CU

Conception : EPTB Vienne  
Sources : AELB, IGN, EPTB Vienne, Banatic  
Date : mai 2016

**Merci de votre  
attention**

18 rue Soyouz  
Parc ESTER Technopole  
87068 Limoges Cedex  
Tel : 05 55 06 39 42  
**[www.eptb-vienne.fr](http://www.eptb-vienne.fr)**